

COMMUNE DE FOURNEVILLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Novembre 2008**

L'an deux mille huit, le 14 Novembre à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Jean-Marie DELAMARE**, Maire.

Étaient présents : Mrs **GILLES, ROUSSEAU, Mme CAPARD**, Maires adjoints,
Mmes **CROS-GIMBERT, FOUGERES, RENIER, SEÏTE**,
Mrs **FOSSEY, HOYER**, Conseillers municipaux.

Absent excusé : Mr BERLY, pouvoir à Jacques GILLES

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

VOIRIE ET BATIMENTS

○ **Travaux sur la salle des buttereaux**

Le sol des toilettes a été refait par l'agent communal.

○ **Eclairage du chemin des buttereaux**

L'éclairage public du chemin entre la salle et le parking pourrait être amélioré par l'égagement d'une branche située sous le lampadaire (à l'angle de la salle) et aussi par l'abaissement du foyer lumineux.

○ **Voirie (chemin des grosses pierres, Cresseveuille, Hélaïns ..)**

Malgré plusieurs demandes, les devis sont toujours en attente

URBANISME, ENVIRONNEMENT

○ **Participation Voies et Réseaux parcelles RUFFIN et BORDIER Chemin du Foyer**

L'étude des CU est en cours et révèle qu'il y a nécessité d'effectuer une extension de réseau pour assurer la desserte en électricité. C'est la Commune dans ce cas qui doit préfinancer les travaux et se faire rembourser par une participation pour voies et réseaux. Il y aurait lieu aussi de prévoir un renforcement du chemin et probablement aussi un renforcement du réseau d'eau.

La participation pour les voies et réseaux n'étant payable qu'à la délivrance du permis de construire, il est probable, compte tenu de la conjoncture, que le montant des travaux reste assez longtemps à la charge de la commune. **Dans ces conditions, le Conseil décide de surseoir à la viabilisation de ces parcelles.**

○ **Parcelle GIMBERT chemin de la fontaine**

Par délibération en date du 21 Octobre 2005, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la charge de la parcelle ZB 94 une participation pour voies et réseaux de 6.037,66 Euros. Cette parcelle ayant été divisée, **le Conseil décide de ventiler cette somme sur les lots au prorata des surfaces.**

○ **Proposition d'acquisition d'une parcelle**

Par courrier en date du 27 Septembre nous avons reçu une proposition d'acquisition de la parcelle ZB15 située dans la zone INA des buttereaux. **Le Conseil décide de demander une expertise des services des domaines.**

○ **Rallye de la côte fleurie**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'organisateur qui souhaite utiliser le tracé habituel le Samedi 21 Mars prochain mais seulement de 8H à 13H30. Contrairement aux autres années, le chemin des Hunières restera accessible en passant par La Croix Hauron. Le Conseil demande que la route de la vallée d'ingrés permettant de rejoindre LA RIVIERE ST SAUVEUR reste accessible.

POPULATION, ENSEIGNEMENT, COMMUNICATION

Madame Véronique CAPARD fait un compte rendu des actions en cours :

▪ **Aide aux devoirs des élèves**

la fréquentation est tout à fait satisfaisante mais il n'y a pas de parents bénévoles pour assurer le service. Madame Jacqueline RUFFIN a gentiment accepté d'aider mais il faudrait une personne de plus.

▪ **Carte @tout**

L'annonce a été faite dans l'écho du lavoir mais à ce jour il n'y a pas eu de demande de remboursement.

▪ **Cours d'informatique aux habitants**

Seulement 3 personnes sont inscrites

▪ **Cours de secourisme**

Succès plus probant puisque 12 personnes vont suivre la formation. Le Conseil décide d'organiser une nouvelle session au printemps et d'en permettre l'accès gratuit aux jeunes scolarisés.

▪ **Distribution de fruits à l'école**

Les enfants apprécient beaucoup les fruits de la maison ALLEAUME !!

○ **Projet de création d'un Conseil Municipal des jeunes**

Notre Commune compte 36 enfants dans la tranche d'âge 14-18 ans dont certains connaissent peu leur proche environnement notamment parce qu'ils n'ont pas fréquenté l'école communale. On peut tenter d'améliorer la situation mais pour tisser du lien social avec ces jeunes il faut créer des événements auxquels ils adhèrent. C'est une chose difficile c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de créer un Conseil des jeunes.

Après échanges de vues, il est décidé de créer un conseil de 6 jeunes ; les élections devront intervenir durant l'année 2009 et le mandat est fixé à 2 ans.

○ **Repas de Noël des enfants**

Le repas de Noël est un moment privilégié et la plupart des enfants de l'école souhaitent y assister. Les responsables de la Cantine d'Ablon considèrent que ce sureffectif risquerait de désorganiser leur service c'est pourquoi il souhaitent que l'on s'en tienne au nombre de repas habituel. Après consultation de diverses entreprises, il s'avère que nous pouvons organiser un repas pour 8 euros.

Le Conseil accepte donc cette organisation, décide de porter le prix du repas facturé aux familles à 5 Euros et de prendre donc à sa charge le coût résiduel de 3 Euros.

○ **Sauvegarde du patrimoine**

Il est difficile, en l'absence de Monsieur Michel BERLY, de traiter cette question. Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil de la création d'une Association de Sauvegarde du Patrimoine de FOURNEVILLE (église, lavoir...) dont le but est de collecter des fonds abondés par la Fondation du Patrimoine.

On peut imaginer toutes sortes de manifestations pour assurer cette mission. (un spectacle est envisagé)

Le Conseil Municipal prend acte de cette création et décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (cotisation 50 Euros par an)

○ **Désignation d'un correspondant à la sécurité routière**

Madame RENIER intéressée par ces questions est désignée à ce poste

○ **Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics**

Monsieur GILLES suggère que la Commission travaux se charge de ce plan. Cette proposition est acceptée.

ORGANISATION COMMUNALE

○ **Mesure d'accompagnement vers l'emploi**

Monsieur le Maire informe le conseil du contrat d'accompagnement vers l'emploi relancé par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. L'Etat prend en charge 60% du coût du salaire brut et la rémunération est exonérée de cotisations sociales. Le Contrat est souscrit pour 6 mois renouvelables 1 fois.

Après échanges de vues, le Conseil décide :

- de créer un poste au titre du secrétariat et d'un poste d'agent technique sur la base de 24 heures par semaine
- de modifier le budget comme suit :
 - poste 6416 + 2.500 Euros
 - poste 6454 + 200 Euros
 - poste 7471 + 1.500 Euros
 - poste 022 - 1.200 Euros

○ **Contrat de travail des Assistantes Maternelles de l'école**

La suppression de l'école le Samedi matin a modifié l'organisation de la semaine de travail. Le Conseil décide de maintenir le temps de travail des assistantes maternelles permettant ainsi de renforcer la prise en charge des enfants durant le repas et de faciliter l'entretien des locaux.

○ **Remboursement de dépenses aux enseignants**

A la suite d'une panne des deux photocopieurs (école et mairie) les enseignants ont dû faire des photocopies à l'extérieur. Le Conseil décide de rembourser aux enseignants les frais engagés à savoir :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

○ **Point sur Internet haut débit**

L'arrêté préfectoral relative à la prise de compétence par la Communauté de Communes n'est toujours pas paru.

Lors de sa visite à FOURNEVILLE, le Conseiller Général nous a informé de la décision imminente de subventionner les antennes satellites (coût 400Euros+ frais d'installation) nous lui avons immédiatement indiqué qu'il nous semblait préférable financièrement et techniquement de mettre plutôt en œuvre la solution du Nœud de Raccordement Abonné connecté en fibre optique au Central de Gonneville.

○ **Point sur TP de zone Parc d'Activité Calvados Honfleur**

Le Maire de Honfleur, Président de la Communauté de Communes a fait état à deux reprises (en réunion de bureau et en Conseil Communautaire de son accord pour que la Communauté de Communes perçoivent la Taxe professionnelle en contre partie de son acceptation de prendre en charge des dépenses de centralité actuellement financée directement par la Ville de Honfleur

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 Heures 45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-